



SOLIDARITÉ

ARCHIVE

# Violences intrafamiliales : les numéros d'urgence à connaître

En cette période exceptionnelle de crise sanitaire, il est recommandé à tous de rester vigilants envers les populations les plus vulnérables. Faire preuve de solidarité et de protection envers les femmes victimes de violences conjugales et les enfants en danger est un acte citoyen qui vient renforcer les interventions des professionnels.

---

PUBLIÉ LE  
16 NOVEMBRE 2020

*L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.*

## Trois numéros à retenir

---

- **3919 : violences conjugales et intrafamiliales**

- **114 par SMS : violences conjugales intrafamiliales si vous ne pouvez pas téléphoner**
- **119 : enfants et adolescents en danger**

## Les services de première urgence

---

**Pour toute situation de danger grave et immédiat sur un adulte ou un mineur, il faut impérativement contacter les services de première urgence :**

- **Police / gendarmerie : le 17 ou le 112**
- **Pompiers : le 18 ou 112**
- **Samu : le 15**
- **Pour joindre ces services par SMS (également pour les sourds et malentendants) : le 114**

## Victimes de violences intrafamiliales

---

Dans cette période de crise sanitaire, l'ensemble des acteurs nationaux et du territoire de la Communauté urbaine reste mobilisé pour assurer une prise en charge des victimes de violences intrafamiliales.

**Le 3919, le 114 par SMS ou des outils de signalement en ligne :**

- **La ligne d'écoute nationale 3919, Violences Femmes Info – Solidarité Femmes reste disponible**  
Le 3919 est accessible au public du lundi au vendredi de 9 h à 22 h, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 18 h. Numéro gratuit et confidentiel. Les écoutantes poursuivent leur mission de soutien, de conseil,

d'information et d'orientation vers les structures de proximité du Havre.

- **Si vous n'avez pas la possibilité d'appeler, contactez le 114 par SMS 7 jours/7 24 h/24** : l'opérateur vous signalera auprès des services d'urgence.
- **Si vous n'avez pas la possibilité d'appeler ou de sortir demander de l'aide**, vous pouvez également contacter 24 h/24 **la plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles de la police et de la gendarmerie : [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr)**  
Elle permet d'entrer en contact, via une messagerie instantanée (tchat), avec une personne formée et à l'écoute des victimes. Elle pourra orienter vers les structures locales de prise en charge ou prendre l'attache des services de police et gendarmerie du secteur. Vous pouvez également utiliser le **tchat gratuit : [commentonsaime.fr](https://commentonsaime.fr)** ou encore **télécharger l'application « APP-ELLES » : [app-elles.fr](https://app-elles.fr)**.
- **Si vous êtes une femme en situation de handicap et victime de violences**, appelez le **[01 40 47 06 06](https://www.140470606.fr)** (permanences le lundi de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30 ; le jeudi de 10h à 13h)
- **Si vous êtes un enfant victime de violences**, appelez le **[119](https://www.119.fr)** (appel gratuit 24h/24, 7j/7)

## ***Dispositif « alerte pharmacie »***

Depuis le confinement, les personnes victimes ont également la possibilité de se signaler, à tout moment et sans attestation, auprès de leur pharmacien qui contactera les forces de l'ordre. Chaque victime ou chaque proche de victime (familles, amis, voisins, collègues, etc.) peuvent en effet alerter un pharmacien à tout moment. Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne du ministère de l'Intérieur d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies.

## ***Mise en place d'un partenariat avec Uber***

Jusqu'au 31 mars 2021, Uber propose 2 000 courses gratuites mises à disposition de la Fédération nationale solidarité femmes en charge du **39 19** afin de mettre à l'abri les femmes victimes de violences en situation d'urgence. Une première expérimentation de ce type avait été menée durant la période de confinement entre mars et juin 2020.

## **Victime : que faire en cas d'urgence**

Si vous êtes victime, **mettez vous à l'abri, ne craignez pas de quitter le domicile conjugal**. Les violences subies justifient un tel départ. Et appelez :

- **Police / gendarmerie : le [17](#) ou le [112](#)**
- **Pompiers : le [18](#) ou [112](#)**
- **Samu : le [15](#)**
- **Pour joindre ces services par SMS (également pour les sourds et malentendants) : le [114](#)**

## **Si vous êtes témoin**

Si vous entendez des cris et des bruits suspects dans votre voisinage, contactez les numéros d'urgence.

## **Enfance en danger ou en risque de l'être**

Le **119** continue d'assurer son service dans cette période de crise sanitaire. Les

temps d'attente peuvent être plus longs. Les appels d'enfants et d'adolescents sont prioritaires.

**Le 119 est un numéro national d'urgence gratuit depuis tous les téléphones et confidentiel, ouvert 24 h sur 24** qui permet de :

- **Prévenir et protéger** : accueillir les appels des enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger.
- Transmettre des informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents pour évaluer la situation : la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

## ***Qui peut appeler ?***

- **Les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs confrontés à une situation de danger** ou de risque de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.
- **Les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être** : famille proche, famille élargie, voisinage...  
**Appeler le 119 est un acte citoyen.**

## ***Dans quels cas appeler ?***

Les problématiques traitées par le 119 peuvent être multiples : violences psychologiques, physiques et sexuelles, négligence éducative, conflits parentaux, contenus choquant sur internet, fugues, mineurs en errance, jeux dangereux, cyberharcèlement, violences conjugales, ... et cette liste ne peut pas être exhaustive.

**Pour tout renseignement complémentaire sur le 119 :**  
**[www.allo19.gouv.fr](http://www.allo19.gouv.fr)**

## ***En cas d'urgence***

Si vous êtes victime ou témoin, appelez :

- **Police / gendarmerie : le 17 ou le 112**
- **Pompiers : le 18 ou 112**
- **Samu : le 15**
- **Pour joindre ces services par SMS (également pour les sourds et malentendants) : le 114**

**Victime ou témoin de violences faites aux femmes ?**

En cas d'urgence et de danger immédiat :

**17**  **114** 

Pour un conseil, une orientation

**39 19** 

**[arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)**

**ARRÉTONS LES VIOLENCES**

Photo posée par un modèle.



©MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES